

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1337

Artikel: Entre "nous" soit dit, quelques considérations
Autor: Poussière, Philippe / Bourquin, Jean-Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1010048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre « nous » soit dit, quelques considérations

Dans *DP* 1333, Jean-Yves Pidoux nous invitait à réfléchir à trois sortes de « nous ». Un lecteur prolonge le propos. Un autre lecteur s'insurge contre l'analyse, complaisante selon lui, que *DP* a donnée de la démission de Jean-Noël Rey.

LE « NOUS VAUDOIS » auquel fait allusion Jean-Yves Pidoux correspond à une appartenance qui n'a pas été voulue par l'individu. Le « nous universitaire » résulte en revanche d'un choix. Le « nous bien de chez nous », enfin, fait état d'un processus de catégorisation que chacun opère constamment.

Comme le suggère très justement l'auteur, chacun de ces « nous » bien différents renvoie les individus à des modes d'appartenance dans lesquels se joue une part de leur identité.

Phénomènes d'appropriation

L'appartenance par inclusion – le « nous vaudois » – n'exige aucune solidarité. Celle-ci est imposée à l'individu et s'exerce parfois à son insu. Dans ce « nous », l'individu est réifié dans la mesure où n'est retenue de lui qu'une caractéristique partielle. La sociologie vit de la création constante de ce genre de « nous ». Les femmes, les clients de la Placette, les suicidés, les chômeurs, les propriétaires de Pitt Bull constituent des « nous » institués par inclusion. Ceux qui les fabriquent les font parler, leur prêtent des intentions, créent ainsi des « nous » à l'insu des « je ». C'est là un phénomène d'appropriation qui relève d'un acte de connaissance académique et d'une forme de pratique du pouvoir souvent discutable.

Le « nous universitaire » est fort différent. Si le professeur Pidoux n'a pas choisi d'être Vaudois, il a décidé de devenir « membre » de l'Université. Comme toute appartenance voulue, celle-ci a un prix. L'appartenance crée des liens, elle exige une certaine solidarité. Le « nous universitaire » confère une identité qui comporte des contraintes dont certains aspects peuvent parfois rebuter ou dans lesquels l'individu a peine à se reconnaître. Il n'empêche que le lien existe. L'évocation de la « communauté académique » à des fins de célébration fait partie du besoin ritualisé de rappel de ce lien. Le fait de célébrer une appartenance signifie bien que celle-ci ne va pas de soi.

Quant au « nous bien de chez nous », il exprime ce besoin constamment éprouvé de catégoriser autrui, de le situer, de le rendre acceptable, intelligible, de lui donner une identité connue et, finalement, d'établir un lien avec lui ou de le rejeter.

De cette réflexion générale je conclus

qu'un des enjeux de notre société, et plus particulièrement de la formation, est de tempérer le mouvement actuel de réification des individus et de développer avec eux la possibilité de choisir, d'adhérer, d'être membres, acteurs et non objets. Faire en sorte que l'identité de l'élève ou de l'étudiant existe moins par le fait de ses performances et un peu plus parce qu'il est en mesure de participer, d'avoir son mot à dire dans un processus d'édification qui le concerne. Faire en sorte que le savoir issu des sciences sociales se rapproche des pratiques et des personnes au lieu d'être mis au service de la construction des carrières. Faire en sorte que l'entreprise soit moins un lieu de profit que de rencontre, de partage et de sens. ■

Philippe Poussièrre, Genève

Démission justifiée

Consterné par la manière dont Albert Tille (*DP* 1336) rend compte de la démission de Jean-Noël Rey, je ne peux pas faire autrement que réagir.

Je suis stupéfait que *Domaine Public* laisse passer des choses comme « Abattre le sauveteur de La Poste pour 277 000 francs, accordés dans le strict respect des procédures, c'est faire peu de cas du principe de proportionnalité ».

L'indemnité est obscène comparée aux revenus de la majorité des Suisses. Elle a été versée en connaissance de cause à un personnage poursuivi par la justice. Aujourd'hui, elle est de plus jugée injustifiée.

Il est incroyable de réduire les problèmes que JNR a rencontrés à un règlement de compte de la « presse zurichoise toute gonflée de sa toute-puissance politique ». JNR n'est pas la victime innocente d'un complot alémanique.

Il est incroyable de minimiser la gravité des agissements de JNR, qualifiés d'élan de « proverbiale générosité » et de « fidélité ». Le manager d'une entreprise (encore) publique ne saurait se permettre de « favoriser son clan ».

Il y aurait beaucoup à dire sur le « non amour » des socialistes pour JNR. Mais en l'occurrence, « le Zurichois » Moritz Leuenberger a eu raison. Je me méfierais d'un homme d'État s'aveuglant au point de couvrir à tout prix ses amis politiques.

Jean-Christophe Bourquin, Lausanne